

NATURE EN VILLE: POUR UNE NOUVELLE ÈRE

3
**PROPOSITIONS
CONCRÈTES**
POUR
LA MANDATURE
2022-2027



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

NATURE EN VILLE: POUR UNE NOUVELLE ÈRE

Le développement de l'accès à la nature en ville **représente un véritable enjeu sociétal** (réduction du bruit, meilleure qualité de vie, bienfaits sur le bien-être et la santé mentale, renforcement du lien social), **environnemental** (préservation du vivant et de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air et réduction des particules fines, lutte contre les îlots de chaleur, prévention des inondations, etc.) et **touristique** (préservation du patrimoine naturel, attractivité des territoires).

L'expression de « nature en ville » est à définir comme un « besoin à la nature », **là où la densité de population est la plus forte**⁽¹⁾. Elle s'inscrit dans une multitude d'espaces, de tailles très variées (bois, grands parcs urbains, jardins, aires de loisirs végétalisées, infrastructures vertes, etc.).

Dans un espace urbain où vivent désormais 3 Français sur 4⁽²⁾, un changement de paradigme doit s'opérer pour **repenser les lieux de vie en société et permettre une meilleure relation entre ville et nature**⁽³⁾. À l'heure actuelle, les politiques de l'habitat et de l'urbanisme n'intègrent pas suffisamment les enjeux de végétalisation pour répondre aux ambitions des Accords de Paris et de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) défini dans la loi Climat et résilience.

L'État doit accompagner les collectivités pour que les élus fassent émerger la ville nature de demain. Après deux années de crise sanitaire, **la population exprime des attentes de plus en plus fortes pour une ville végétale où le vert est plus accessible et apporte tous ses bienfaits.**

D'autant plus que la nature en ville est un levier d'innovation et est créateur d'emplois. En effet, au cours de la crise Covid-19, les entreprises du paysage ont continué à recruter avec **7400 emplois salariés créés en 2020, soit environ 20 emplois créés chaque jour**⁽⁴⁾.

En 2022, quelques 11 600 postes sont à pourvoir dans les entreprises du paysage.

Dans cette perspective, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage formule **3 propositions pour une nouvelle ère de la nature en ville**. Des propositions d'évolution des politiques publiques à destination des députés.

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) représente **30 050 entreprises du paysage** en France, soit plus de **109 900 actifs** pour **6,26 md€** de chiffre d'affaires.

Leurs diverses activités (création et entretien de parcs, jardins, végétalisation du bâti, sols sportifs, génie écologique, etc.) font partie de la solution pour bâtir un futur désirable respectueux du climat et de la biodiversité.



1- Wiesztort, L. (2011), La réinsertion de la nature en ville et le développement durable, Thèse de Doctorat de Géographie, p. 49.

2- Costemalle, V. (2020) Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines, Insee Focus n° 210.

3- Jaeger, A. (2018), Avis du Conseil économique social et environnementale, La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

4- Chiffres clés 2020 des entreprises du paysage

3 PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR LA MANDATURE 2022-2027



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

PROPOSITION 1

LANCER UN GRAND PLAN NATIONAL SUR LA NATURE EN VILLE

- 👁 Réduire les carences d'accès aux espaces verts
- 👁 Accélérer la renaturation des sols
- 👁 Développer une feuille de route nationale sur la ville verte

PROPOSITION 2

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

- 👁 Promouvoir les labellisations en lien avec la nature en ville et la biodiversité
- 👁 Incorporer un volet biodiversité dans la réglementation environnementale
- 👁 Créer un conditionnement environnemental aux aides d'État pour la construction et la rénovation immobilière

PROPOSITION 3

FACILITER L'ACCÈS AUX MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 👁 Éduquer dès le plus jeune âge à la nature et la biodiversité
- 👁 Intensifier les opérations de végétalisation des établissements scolaires
- 👁 Engager les lycéens dans la restauration d'un espace naturel
- 👁 Renforcer la place des métiers du paysage dans l'enseignement agricole
- 👁 Faire un lien entre le service civique et les métiers du paysage



LANCER UN GRAND PLAN NATIONAL SUR LA NATURE EN VILLE

« Plus la ville s'accroît,
moins les 'conditions de nature' y sont respectées⁽⁵⁾ »

Le Corbusier, architecte, urbaniste.



5- Le Corbusier. (1957). La charte d'Athènes. Les grands principes de l'urbanisme moderne. Éditions de Minuit.

Afin de répondre au besoin d'accès aux espaces verts des Français⁽⁶⁾, il est urgent de lancer un grand plan national pour la nature en ville avec un déploiement complet à l'horizon 2030.

L'État doit partager une vision et un engagement fort au travers de ce plan partenarial d'investissement pour accompagner les collectivités territoriales dans la végétalisation de leurs espaces urbains. Pour la moitié des Français, les élus locaux ne pourront mettre en œuvre la ville verte de demain que s'ils sont accompagnés et soutenus financièrement par une politique nationale œuvrant dans ce sens.

Ce grand plan national sur la nature en ville proposé par l'Unep peut prendre la forme d'une enveloppe à déterminer, ouverte à l'ensemble des villes moyennes à partir de 20 000 habitants et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les 3 priorités que ce plan doit poursuivre sont :

- la réduction des carences d'accès aux espaces verts ;
- l'accélération de la renaturation des sols ;
- le développement d'une feuille de route nationale sur la ville verte.

Ce plan répond au besoin de doter l'État et à travers lui les territoires, d'une stratégie à long terme de transition écologique des territoires.

Un cadre de financement fondé sur la simplicité et la prévisibilité doit être élaboré pour que tous les territoires puissent investir et assurer un entretien sur le long terme de la nature en ville.

6- Etude Ifop - Unep (Janvier 2022), Les Français et la végétalisation des villes : Enjeux et attentes pour la ville nature de demain : 9 Français sur 10 estiment que le fait d'avoir un espace vert à proximité de chez soi améliore son sentiment de bien-être.

7- Le manque d'espaces verts en ville est souligné dans le récent rapport « Habiter la France de demain » (octobre 2021), de la ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Madame Emmanuelle Wargon.

8- Ibid, étude Ifop - Unep, Janvier 2022.

1.1

**RÉDUIRE
LES CARENCES
D'ACCÈS AUX
ESPACES VERTS
EN ZONE URBAINE**

1 Français sur 2

**n'a pas accès à un espace vert
à moins de 10 minutes à pied
de son habitation.**

Les épisodes successifs de confinement ont mis en lumière un accès inégal de la population⁽⁷⁾ aux espaces verts.

Une étude réalisée en janvier 2022 révèle qu'1 Français sur 2 n'a pas accès à un espace vert à moins de 10 minutes à pied de son habitation⁽⁸⁾.

Cet écart est le reflet des inégalités urbaines.

61 % des classes aisées (plus de 2500 € de revenu mensuel) ont accès à un espace vert à moins de 5 minutes, contre 37 % pour les citoyens d'une classe sociale inférieure (moins de 900 €).

L'absence d'espaces verts à proximité du domicile peut entraîner des conséquences sur la santé des citoyens, en plus d'augmenter les niveaux de pollution ou encore la formation d'îlots de chaleur importants dans certains quartiers.



10 m² par habitant

L'objectif d'espaces verts en zone urbaine centrale.

Pour réussir la réintroduction de la nature dans la ville de façon égale entre tous les concitoyens, la réflexion ne peut être réservée aux grandes métropoles. Le vert doit être accessible dans toutes les unités urbaines.

La circulaire du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts fixe un objectif d'espaces verts de 10 m² par habitant en zone centrale et de 25 m² en zone périurbaine. Cette « norme » a été reprise au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La création d'espaces verts avec une qualité paysagère en ville doit dorénavant être systématique dans l'aménagement du territoire et dans les politiques de l'habitat et de l'urbanisme.

Alors que 2/3 des Français s'inquiètent que la densification des villes freine le développement des espaces verts⁽⁹⁾, des moyens et de nouvelles ambitions nationales doivent être élaborés par l'État pour accompagner les collectivités territoriales à réduire les carences d'accès au vert.



L'Unep recommande aux députés de soutenir une vaste opération de verdissement des villes.

Conformément aux attentes d'un tiers des Français pour végétaliser tous les espaces potentiels de verdissement⁽¹⁰⁾, cette action doit consacrer tous les projets de végétalisation d'espaces urbains, et également les entrées de ville, les « dents creuses », ou les parkings.



1.2

ACCÉLÉRER LA RENATURATION DES SOLS

La mise en place d'outils incitatifs pour accompagner la renaturation des sols doit être une priorité nationale afin d'adapter l'espace urbain aux aléas du dérèglement climatique. En milieu urbain, de nombreux dommages environnementaux sont directement liés à une mauvaise qualité des sols (inondations par ruissellement, pollution, etc.).

La qualité environnementale des sols est primordiale puisqu'ils constituent le socle fondamental de l'écosystème urbain (cycles de l'eau et du carbone et régulation bioclimatique) et permettent de :

- > favoriser l'infiltration d'eau dans les sols ;
- > atténuer l'effet d'îlot de chaleur ;
- > lutter contre la pollution des sols ;
- > ramener de la biodiversité en ville.



À ce jour, la qualité des sols n'est pas prise en compte dans les politiques publiques.

L'Unep propose la création de 2 mécanismes financiers qui faciliteraient de tels travaux pour accompagner les opérateurs publics ou privés :

- La création d'un appel à projet (AAP) de renaturation des sols géré par l'État ;
- La mise en place de prêts à taux zéro par la Caisse des Dépôts ou Bpifrance pour des projets remplissant certains critères de renaturation (fondés sur un pourcentage de sols renaturés).

9- Ibid, étude Ifop - Unep, Janvier 2022.

10- Ibid, étude Ifop - Unep, Janvier 2022.

Agir contre le dérèglement climatique

coûterait de 5 à 20 fois moins cher que ne rien faire.

Les coûts de l'inaction face au dérèglement climatique sont fortement visibles sur les sols (érosion des sols, pollution de l'eau, etc.). Selon le rapport Stern⁽¹¹⁾, le coût de l'inaction est estimé entre 5 % et 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, contre 1 % pour celui de l'action. La mise en place d'outils financiers pour soutenir la renaturation des sols doit privilégier une approche qui ne se limite plus aux seuls coûts. Le calcul des coûts doit intégrer les économies générées.



1.3

DÉVELOPPER UNE FEUILLE DE ROUTE NATIONALE SUR LA VILLE VERTE

Alors que les villes continuent de se développer, **6 Français sur 10 souhaitent majoritairement vivre à la campagne**⁽¹²⁾.

Parallèlement, l'émergence de la ville verte doit être perçue comme un outil d'accompagnement à la transition écologique.



L'Unep recommande à l'État d'inscrire dans ses priorités, la mise en place d'un ensemble d'actions pour faire émerger la ville verte. L'avènement de la ville verte de demain est la solution pour ouvrir la voie vers une société plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

Il s'agit ici de (re)penser un urbanisme écosystémique afin d'organiser la ville pour et avec le vivant, humain ou non humain.

SUR LA MOBILITÉ

- > Saisir l'opportunité de toutes les rénovations urbaines pour développer la végétalisation (exemple : profiter de l'engouement autour du vélo et de l'émergence d'une multitude de pistes cyclables pour les verdir).
- > Identifier les solutions de remplacement de certaines infrastructures de mobilité devenues obsolètes par des aménagements végétalisés.

11- Stern, N. (2007), Stern Review on the economics of climate change, Cambridge University Press.

12- Ibid, étude Ifop - Unep, Janvier 2022.

SUR L'URBANISME

- > Définir la nature en ville comme un élément structurant des projets d'aménagements urbains (ne plus en faire une variable d'ajustement).
- > Rendre plus systématique la réalisation d'un diagnostic écologique (dresser un inventaire de la faune et de la flore, réaliser une étude des sols, valoriser le paysage et le cycle de l'eau).
- > Préserver les écosystèmes qui permettent le stockage de carbone.
- > Privilégier la reconversion de friches en projets favorables au vivant et à la biodiversité.
- > Imposer les nouvelles constructions sur des espaces déjà artificialisés.
- > Définir des zones à densifier (rénovation de bâtiments, surélévation, mitoyenneté).
- > Intégrer le critère de biodiversité dans les projets de construction.
- > Protéger les espaces à fort potentiel de biodiversité (les espaces naturels) et préserver les terres agricoles.
- > Maintenir et créer des continuités écologiques (trames vertes, bleues, brunes et noires).
- > Recourir plus systématiquement aux coefficients de biotope par surface (CBS) et aux coefficients d'espaces libres.
- > Renforcer les contrôles et les sanctions sur les constructions manifestement illégales dans les espaces naturels et agricoles.

Organiser la ville par et pour le vivant.

SUR LES MODES DE PRODUCTION, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION

- > Multiplier les circuits courts qui permettent de modifier les relations entre les populations urbaines et rurales.
 - > Continuer à promouvoir le rôle des jardins partagés et pédagogiques dans la cité de demain.
 - > Intégrer davantage les métiers de la protection de l'environnement dans l'économie de demain.
 - > Développer les outils numériques pour former les populations à la protection du vivant et de la biodiversité.

SUR LE TOURISME ET LA SANTÉ

- > Lancer une mission culturelle pour protéger et valoriser le patrimoine végétal français.
- > Promouvoir la place de la santé environnementale.

SUR L'EUROPE

- > Instituer à l'échelle européenne, une année de la ville verte.
- > Imposer un cadre juridique contraignant sur les enjeux de végétalisation à l'échelle européenne.

SUR LES MARCHÉS PUBLICS

- > Faire de l'État un acteur exemplaire à travers des commandes publiques respectueuses de l'environnement.
- > Garantir la qualité environnementale des sols dans les projets en généralisant les études de sol (comme le préconise le Fascicule 35).
- > Imposer un allotissement systématique pour la création d'aménagements paysagers (hors lots Voirie Réseaux Divers (VRD)).
- > Garantir le recours au mieux disant (et non au moins disant) pour favoriser la qualité et la pérennité des aménagements.
- > Créer un contrat de performance dédié aux espaces verts et imposer des critères environnementaux et de biodiversité.



PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

*« La biodiversité ne doit pas être seulement
un accessoire indispensable à l'urbanisme comme l'éclairage public,
mais un véritable élément de planification au même titre que la mobilité »*

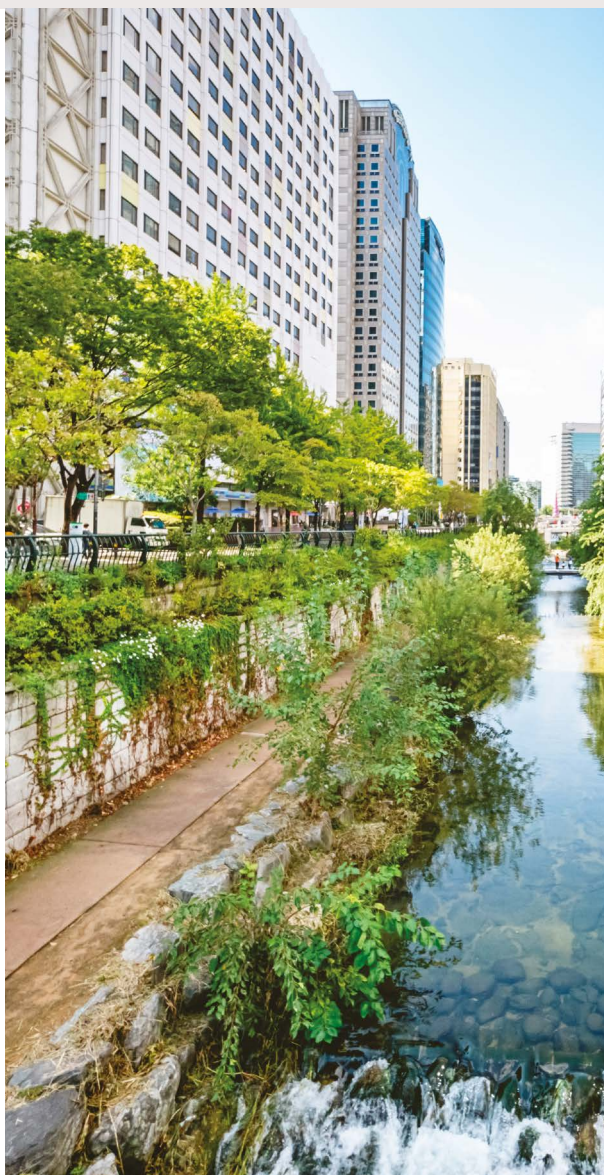
Philippe Clergeau⁽¹³⁾, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle.



13-Clergeau, P. (2020), Urbanisme et biodiversité, Écologies urbaines.

Les Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures (JEVI) sont des réservoirs de biodiversité qui constituent un refuge pour la faune et la flore. La conciliation entre biodiversité et bâti est nécessaire pour faire émerger des structures bâties à « biodiversité positive », plus compatibles avec les écosystèmes.

La biodiversité doit devenir un élément aussi structurant que le béton dans le bâti.



2.1

PROMOUVOIR LES LABELLISATIONS EN LIEN AVEC LA NATURE EN VILLE ET LA BIODIVERSITÉ

Il existe aujourd'hui différents types de démarches de labellisation, certification et normalisation pour permettre aux acteurs d'agir en faveur de la biodiversité et de la nature en ville et à des échelles de territoire différentes (de la ville à la parcelle) tels que :

- > **EcoQuartier**
label du ministère de la Transition écologique
- > **HQE Aménagement Durable**
certification de Certivéa
- > **Méthode Quartier Energie Carbone**
développée par l'ADEME
- > **BiodiverCity**
label du CIBI



**L'Unep recommande à l'État
de promouvoir ces approches
globales (carbone, biodiversité)**

du bâti tout au long de sa vie et de réaliser un inventaire de la nature existante et sa préservation. Il s'agit de faire intervenir l'ensemble des professionnels du paysage (concepteurs-paysagistes, entreprises du paysage) dans les projets à chacune des étapes, plus particulièrement lors des phases initiales.

Cette approche globale est une réelle plus-value pour garantir la pérennité des projets.

2.2

INCORPORER UN VOLET BIODIVERSITÉ DANS LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

En addition des labels, certifications et normalisations, il existe un cadre plus contraignant pour obliger les acteurs à prendre en compte les enjeux biodiversité dans les projets de rénovation et de construction. Il s'agit de la « réglementation environnementale 2020 des bâtiments neufs » (RE2020). Pourtant, aujourd'hui encore, la biodiversité est la grande absente de cette nouvelle réglementation environnementale.

Tel que précisé par le rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) sur la nature en ville⁽¹⁴⁾, « toute opération urbaine devrait promouvoir le bâtiment durable à biodiversité positive ».



L'Unep recommande à l'État de faire figurer les enjeux de biodiversité au même titre que

la stratégie bas-carbone dans les grands objectifs de la future réglementation environnementale.

2.3

CRÉER UN CONDITIONNEMENT ENVIRONNEMENTAL AUX AIDES D'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

Aucune des diverses aides accordées au secteur de la construction par France Relance n'ont été conditionnées par des critères de biodiversité.



L'Unep recommande aux députés de mettre en place un conditionnement lié à l'environnement et à la biodiversité aux aides d'État pour la construction et la rénovation immobilière.

Le conditionnement de ces aides (ANAH, ANRU, agences de l'eau) a pour objectif de permettre une meilleure prise en compte de la nature dans ces projets.



14- Jaeger, A. (2018), Avis du Conseil économique social et environnementale, La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

FACILITER L'ACCÈS AUX MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT⁽¹⁵⁾

« Le défi du siècle, celui du changement climatique, devrait aider la France à aller vers le plein-emploi⁽¹⁶⁾ »

Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villemeur,
économistes.



15- Conformément à l'auto saisine du Comité National de la Biodiversité du 12 juillet 2021 relative à la « sensibilisation, l'éducation et la formation à la biodiversité ».

16- Lorenzi, J-H ; Villemeur, A. (2021), « Le défi du siècle, celui du changement climatique, devrait aider la France à aller vers le plein-emploi », Le Monde.



Les métiers du paysage connaissent ces dernières décennies de profondes évolutions, tant sur le plan des techniques utilisées dans les créations ou en entretien des aménagements paysagers que sur le plan réglementaire. Ils deviennent de plus en plus techniques et technologiques, tout en gardant un profond ancrage végétal.

Les conséquences de la transition écologique nécessitent des réorientations sectorielles et une dynamique de « destruction créatrice ».

85 % des emplois à l'horizon 2030 n'existent pas encore⁽¹⁷⁾.

Le monde de l'agriculture auquel appartient la filière du paysage bénéficiera d'une création de 451 000 emplois à pourvoir⁽¹⁸⁾.

Pour répondre au besoin croissant de main d'œuvre des entreprises du paysage, les cursus de formation initiale et continue vers les métiers du paysage doivent être promus et adaptés en conséquence.



3.1

ÉDUCER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE À LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

Pour faire émerger une conscience environnementale, il est crucial de promouvoir l'éducation à la nature dès le plus jeune âge et tout au long du parcours d'apprentissage d'un individu. Il faut encourager notamment la prise en compte de la biodiversité dans les parcours de formation tant continues que professionnelles.



L'Unep propose à l'État de créer en milieu scolaire un dispositif « pédagogique d'extérieur »⁽¹⁹⁾.

Cette pratique, développée au Danemark⁽²⁰⁾ dans les années 50 par Ella Flatau, permet de faire participer les élèves à la préservation de leur environnement naturel et de lutter contre le syndrome de manque de nature.

La pédagogie par la nature offre de multiples bienfaits d'apprentissages (émotionnel, social et cognitif) et favorise une meilleure santé physique et psychique des élèves.

85 % des emplois de 2030 n'existent pas encore.

17- Dell Technologies and Institute for the Future (ITFF). (2018), Realizing 2030: A Divided Vision of the Future, p.3.

18- The Shift Project et The Carbon Transition think tank (2021), L'emploi : moteur de la transformation bas carbone, rapport dans le cadre du plan de transformation de l'économie française (PTEF), p.31.

19- Conformément à l'auto saisine du Comité National de la Biodiversité du 12 juillet 2021 relative à la « sensibilisation, l'éducation et la formation à la biodiversité ».

20- Fauchier-Delavigne, M. (septembre 2018). Au Danemark, les forêts sont des salles de classe, Le Monde.

3.2

INTENSIFIER LES OPÉRATIONS DE VÉGÉTALISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ⁽²¹⁾

La mise en place d'un plan d'investissement à l'échelle nationale pour végétaliser les établissements scolaires permet de repenser le lieu et sa portée. Ces initiatives se limitent aujourd'hui à une échelle locale et doivent donc être généralisées.

Végétaliser tous les établissements scolaires.



L'Unep propose à l'État de mieux accompagner les collectivités territoriales

en termes de moyens pour assurer une renaturation de qualité qui s'inscrit dans la durée et inclut les coûts d'investissement et d'entretien.

Ce dispositif a vocation d'être applicable dans tous les établissements scolaires français, du primaire au lycée, par un dispositif de soutien aux communes (écoles) aux départements (collèges) et aux régions (lycées).

La végétalisation des établissements scolaires a une visée environnementale et pédagogique :

> Ces opérations sont vertueuses pour ramener la nature dans la ville et lui permettre d'être plus résiliente face aux effets du dérèglement climatique. Cette végétalisation, qui passe notamment par la déminéralisation des cours, installation de toitures végétalisées, réduit par ailleurs le déficit de nature des plus jeunes et de tous les citoyens.

> Ce verdissement permet de créer diverses activités autour des cycles du vivant et de la nature (fruits de saison, légumes, etc.), de la faune et de la flore. Il alloue de réels moyens pour favoriser la connaissance du végétal en même temps qu'il contribue à une meilleure alimentation des jeunes.

3.3

ENGAGER LES LYCÉENS DANS LA RESTAURATION D'UN ESPACE NATUREL



L'Unep recommande à l'État d'initier un accompagnement auprès des régions pour mettre

en place des projets de restauration d'un espace naturel dans les promotions de lycées généraux, technologiques et agricoles, de la seconde à la terminale.

Pour semer les graines d'un rapprochement des jeunes avec la nature, ces projets de renaturation sont à réaliser en partenariat avec l'expertise d'entreprises spécialisées en génie écologique et d'associations locales environnementales.

Les projets de renaturation peuvent être financés par une participation financière de l'État et des régions. Il s'agit ici de flécher vers ces projets les pénalités des entreprises reçues dans le cadre de la compensation ⁽²²⁾.

21- Conformément à l'auto saisine du Comité National de la Biodiversité du 12 juillet 2021 et sa recommandation : « la conception, construction et rénovation des établissements scolaires prennent en compte la biodiversité présente et potentielle ».

22- « Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. », notre-environnement.gouv.fr.

3.4

RENFORCER LA PLACE DES MÉTIERS DU PAYSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La nécessité de changer nos modèles productifs gagne les esprits, de même que l'attention qu'il va falloir porter aux transitions de façon socialement responsable. La transition écologique a un coût qu'il faut anticiper dès aujourd'hui. Dans ce contexte, la valorisation des métiers de la protection de l'environnement est irréversible et permet de répondre à une forte demande sociétale. 68 % des moins de 35 ans souhaiteraient trouver un emploi au contact de la nature ou des plantes. C'est la conclusion d'un sondage mené par l'Unep en avril 2022, qui s'est attaché à mesurer l'appétence des jeunes pour les métiers du paysage.



L'Unep recommande aux députés de mener une réflexion en matière d'éducation et de

formation – pour renforcer la visibilité des métiers du paysage et les adapter aux enjeux du dérèglement climatique.

Il est important que l'éducation et la formation dans le paysage puissent répondre aux évolutions de la filière.

Tous les professionnels du paysage déplorent un manque de connaissance de leurs métiers et sont très nombreux à rencontrer des difficultés de recrutement. De surcroît, la filière a besoin de faire évoluer ses pratiques au travers de stratégies d'anticipation. Cette vision nécessite une réforme de l'enseignement agricole.

3.5

FAIRE UN LIEN ENTRE LE SERVICE CIVIQUE ET LES MÉTIERS DU PAYSAGE

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010 afin d'encourager la cohésion nationale et la mixité sociale dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif. Il s'agit d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) sans condition de diplôme. Le dispositif propose des missions au sein de neuf domaines prioritaires (environnement, culture, etc.).

30 emplois par jour

**pourraient être créés
dans la filière du paysage.**



L'Unep recommande à l'État de faire un lien entre le service civique et les métiers du paysage.

Les missions des jeunes dans les services espaces verts peuvent enclencher des vocations professionnelles en lien direct avec le végétal.

Le service civique doit permettre d'initier la formation de jeunes aux métiers du paysage.

La filière du paysage fait partie des filières en forte tension avec un manque estimé de 15 % des collaborateurs.

30 emplois supplémentaires par jour pourraient être créés.

Les entreprises du paysage ont la capacité d'intégrer, de former et de pérenniser des emplois pour les jeunes à l'issue de leur service civique.



13



Créée en 1963, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) est la seule l'organisation professionnelle du paysage reconnue par les pouvoirs publics.

L'Unep représente les 30 050 entreprises et 109 900 actifs du secteur, qui se consacrent à la création, à l'entretien et à l'aménagement de jardins et d'espaces paysagers.

Ces entreprises sont au service des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, et représentent toutes les tailles d'entreprise, depuis la TPE jusqu'à la PME comptant plus de 1000 salariés.

Elles s'appuient sur des jardiniers-paysagistes professionnels qui, au-delà de leur savoir-faire « végétal », déploient des compétences multiples.

Cela leur permet de mener à bien des projets complets, intégrant les végétaux comme les matériaux et prenant en compte l'environnement et la biodiversité.

www.lesentreprisesdupaysage.fr

Contact :

Bryan Bomy

chargé de mission en affaires publiques

bbomy@unep-fr.org

06 34 31 25 64